



Délit commis en allemagne - que faire ?

Par **Farewell**, le **19/10/2008** à **17:56**

Bonjour, rnIl y a quelques temps en faisant des courses j'ai commis un vol (une babiole !) en Allemagne, sur une idée bête mais parce que peu de moyens. Je me suis fait interpellé par la sécurité du magasin. Ils ont appelés la police direction commissariat. Malgré le fait d'avoir rendu les objets, de m'être justifié, rien à faire...et surtout les 40€ d'achat dans le magasin ! (ce n'est pas comme si j'étais entré, avais juste volé et reparti). rnJe ne parle pas bien allemand, la seule personne que j'ai vu qui parlait français était peu aimable et me coupait la parole. rnUne amie était avec moi ce jour là, elle aussi interpellée et interrogée alors qu'elle n'avait même pas assisté à ma "bêtise". rnJ'ai payé 250€ pour pouvoir partir (pour elle et pour moi, la totalité de mes économies, en retirant je ne pouvais pas sortir plus mon compte a été bloqué, le policier a donc accepté cette somme, normalement j'aurai du ajouter encore 50€). rnrnHier je reçois un courrier: intégralement en allemand, j'ai compris "en gros" qu'il y avait un rappel des faits mais également une amende supplémentaire. rnNe comprenant pas grand chose, je me rends à nouveau au commissariat pour que quelqu'un puisse m'expliquer avec moins de termes techniques. rnCe qu'il en ressort : 200€ d'amende supplémentaires et 60€ de frais de dossier ! rnrnMes questions sont les suivantes : La procédure n'est-elle pas abusive ? Existe t-il des moyens gratuits d'obtenir une aide juridique franco allemande ? Quel poursuites en France pour un délit commis en Allemagne ? rnRéellement : je n'ai pas les moyens de payer ces "suppléments" que je trouve excessifs (que font-ils aux braqueurs de banque ?). rnQue puis-je faire ? rnrnrnMerci